



# Rapport sur les Orientations Budgétaires

Exercice : 2025

Approuvé par le Comité Syndical le 17 février 2025

# Sommaire

Préambule.....	3
1 Contexte général.....	3
1.1 Le projet de loi de finances 2025 .....	3
1.2 L'activité prévisionnelle du syndicat en 2025 .....	3
2 Résultats prévisionnels 2024 .....	4
2.1 Principaux éléments à souligner de l'exercice 2024 .....	4
2.2 Évolution des principaux postes budgétaires entre 2023 et 2024.....	6
3 Effectifs du Syndicat.....	7
4 Situation financière du Syndicat .....	8
4.1 Endettement du Syndicat.....	8
4.2 Etat des provisions .....	8
4.3 Autorisations de programmes en cours .....	9
4.4 Trésorerie du Syndicat.....	9
5 Perspectives 2025 .....	9
5.1 Des dépenses de fonctionnement, hors études, stables .....	10
5.2 Une enveloppe et un autofinancement des travaux en forte hausse.....	10
5.3 Des montants d'études d'investissement stables.....	10
5.4 Des études de fonctionnement en hausse ponctuelle.....	11
5.5 Les premiers engagements de travaux de la sécurisation du système d'endiguement de l'Agly maritime.....	11
5.6 Des subventions en hausse mais présentant de fortes incertitudes .....	11
5.7 Un recourt à l'emprunt pour les travaux de protection contre les inondations.....	12
5.8 Des nouveaux locaux pour le syndicat ? .....	12
5.9 Des cotisations plafonnées ?.....	12
6 Trajectoire 2026 et 2027 .....	12

# Préambule

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indique que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'article 5211-36 du CGCT vient préciser le contenu de ce rapport pour les EPCI tels que le SMBVA.

Ce rapport donne lieu à un débat qui présente les grandes orientations du budget et s'appuie sur le projet de loi de finances 2025.

L'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport ne constituent que des premières estimations destinées à servir de support au débat d'orientation budgétaire. L'ensemble des éléments seront approfondis et précisés suite à ce débat et aux décisions qui auront été prises en vue de l'élaboration du Budget Primitif 2025.

## 1 Contexte général

### 1.1 Le projet de loi de finances 2025

Au 31 décembre 2024, la France se trouve dans une situation inédite depuis plus de 50 ans : l'absence de loi de finances adoptée dans les délais. Ce blocage institutionnel, marqué par des désaccords profonds entre le gouvernement et le Parlement, engendre une grande incertitude pour les finances publiques, notamment celles des collectivités locales. Sans budget de l'Etat voté, c'est le régime des "douzièmes provisoires" qui s'applique grâce à une loi spéciale, permettant de reconduire mensuellement les dépenses de l'année précédente, mais sans possibilité de nouvelles orientations budgétaires. Pour les collectivités locales, cette situation crée une incertitude majeure sur leurs recettes prévisionnelles en 2025 qu'elles ne connaîtront définitivement qu'à l'approbation du budget 2025 de l'état au mieux en février ou mars 2025.

Le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), communément appelé "fonds Barnier", est au cœur de tensions budgétaires croissantes. Face à l'intensification des catastrophes naturelles, notamment les inondations, les incendies et les mouvements de terrain, les demandes de financement pour des travaux de prévention augmentent. Une augmentation de ce fonds de 75 millions d'euros était initialement prévue au PLF 2024 mais la censure du gouvernement en décembre 2024 remet de l'incertitude sur le montant de ce fonds à l'avenir et sa capacité à financer les projets de prévention des risques naturels. En 2024, certains projets portés par les syndicats de bassins versants des Pyrénées-Orientales se sont vus refusés l'attribution d'aides du fonds Barnier faute de crédits disponibles et ont dû être repoussés. **Ce sujet est donc une préoccupation forte pour le SMBVA à l'heure où les travaux d'envergure prévus au PAPI Agly approchent.**

Autre source d'incertitude, le fonds vert reste à ce jour en discussion. Après une hausse de 500 M€ début 2024, une coupe budgétaire d'un milliard d'euros a été opérée sur ce fond en novembre 2024. Par ailleurs, outre le montant alloué au fonds vert, la nature des projets éligibles est également incertaine. Après une aide en 2023 du fonds vert pour l'entretien du couloir endigué de l'Agly, ce projet n'était plus éligible en 2024.

### 1.2 L'activité prévisionnelle du syndicat en 2025

Plusieurs documents de planifications portés ou animés par le SMBVA sont arrivés à échéance fin 2024 tels que le contrat de bassin versant, le Plan de Gestion de la Ressource en Eau ou encore les programmes d'actions captages prioritaires de Cassagnes et Latour-de-France.

Le PAPI Agly continue quant à lui à être appliqué et ses actions mises en œuvre jusqu'à 2027

Aussi, au-delà des travaux courants pour l'entretien des systèmes d'endiguement et cours d'eau du bassin versant, les actions phares portées par le syndicat en 2024 devrait être les suivantes :

- Engagement du projet de sécurisation des digues de l'Agly Maritime
- Engagement du projet de protection contre les inondations de Tautavel
- Poursuite de projet de protection contre les inondations d'Estagel
- Poursuite du programme « Agly ALABRI »
- Poursuite du programme d'étude « Eau'rizon 2070 »
- Poursuite de l'étude d'amélioration de la connaissance des relations entre l'Agly et les nappes souterraines en aval du barrage
- Poursuite du plan de Gestion Stratégique des Zones Humides
- Engagement des travaux de restauration de la Zones d'expansion de crue d'Estagel et de la continuité écologique de la Boulzane
- Engagement de l'évaluation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau et des Programmes d'actions captages prioritaires

Par ailleurs, dans le cadre du plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales, le SMBVA lancera également en 2025 une étude de faisabilité d'un réseau d'irrigation commun à partir du barrage de l'Agly conjointement avec le Département des Pyrénées-Orientales

## 2 Résultats prévisionnels 2024

Les estimations réalisées début 2025 donnent les résultats prévisionnels suivants pour l'exercice 2024 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		263 319,97		133 171,00		396 490,97
Opérations de l'exercice	916 326,07	1 068 851,95	1 517 019,50	992 656,14	2 433 345,57	2 061 508,09
<b>TOTAUX</b>	<b>916 326,07</b>	<b>1 332 171,92</b>	<b>1 517 019,50</b>	<b>1 125 827,14</b>	<b>2 433 345,57</b>	<b>2 457 999,06</b>
Résultats de clôture		415 845,85	391 192,36			24 653,49
Restes à réaliser	43 000,00		680 274,59	795 987,67	723 274,59	795 987,67
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>959 326,07</b>	<b>1 332 171,92</b>	<b>2 197 294,09</b>	<b>1 921 814,81</b>	<b>3 156 620,16</b>	<b>3 253 986,73</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>372 845,85</b>	<b>275 479,28</b>			<b>97 366,57</b>

En intégrant la prise en compte des Restes à Réaliser d'investissement et les rattachements de fonctionnement, l'exercice 2024 fait apparaître un résultat excédentaire avoisinant 100 000 € contre 396 000 € à l'issue de l'exercice 2023.

### 2.1 Principaux éléments à souligner de l'exercice 2024

Les principaux éléments à souligner sur les écritures 2024 sont les suivants :

#### Section de fonctionnement :

##### En dépenses :

- S'agissant des dépenses de fonctionnement général, elles s'établissent en 2022 à 79 500 € et ont été conformes aux prévisions.
- Les frais d'étude de fonctionnement s'établissent à 22 000 € sur 2024 et sont assez largement inférieures aux prévisions budgétaires qui étaient de 65 000 €. Ceci s'explique par le retard pris sur certaines études

et la facturation tardive de certains prestataires n'ayant pas permis le paiement avant la clôture de l'exercice 2024.

- Des dépenses de personnel conformes aux prévisions pour s'établir à 449 000 €.

Au total, 88 % des dépenses réelles prévues ont été passées en 2024 pour un montant de 621 902 €. A noter que pour la première fois des écritures de rattachement seront prévues concernant :

- La prestation de sensibilisation des scolaires pour un montant de 15 000 € correspondant aux interventions réalisées en 2024 n'ayant pas pu être payées sur cet exercice
- La mise à disposition partielle d'un service de PMM en 2024 pour la surveillance et l'entretien des milieux aquatiques pour un montant de 28 000 €.

#### **En recettes :**

- Des recettes perçues conformes aux prévisions, avec un taux de réalisation des recettes réelles de 94 %.

La section de fonctionnement devrait ainsi connaître un excédent s'établissant à environ 415 000 € sur l'exercice 2024.

#### **Section d'investissement :**

##### **En dépenses :**

- Un taux de réalisation du chapitre 20 (immobilisations incorporelles) de 60 %. En 2024, 826 000 € d'études ont été payés, soit 500 000 € de plus qu'en 2023. Les prestations intellectuelles restent ainsi le plus gros poste de dépenses d'investissement du syndicat.  
En particulier, les études préparatoires au projet de sécurisation du système d'endiguement de l'Agly maritime ainsi que les diagnostics de vulnérabilité de l'opération Agly ALABRI sont les deux plus grosses opérations avec respectivement 306 000 € et 255 000 € de dépenses sur l'exercice 2024
- Un taux de réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau moyen du fait de prix inférieurs aux estimations. Au global, 491 000 € de travaux ont été payés en 2024 pour l'entretien des digues et la restauration des cours d'eau, soit 74% de réalisation.

Au total 58 % des dépenses réelles budgétées ont été réalisées en 2024 contre 55% en 2023.

S'agissant des Restes à Réaliser, ils s'élèvent à 680 000 € et sont constitués en grande majorité par les études qui ont été engagées en 2024 dans le cadre du nouveau PAP ainsi que le solde des travaux d'entretien des digues en 2024 qui ont connu du retard.

##### **En recettes :**

- Un taux de recouvrement des subventions faible. Le SMBVA a ainsi perçu 360 000 € de subvention d'investissement en 2024, soit seulement 30% des prévisions.
- Aucun emprunt n'a été contracté en 2024

Les restes à réaliser en recettes sont de nouveaux importants et s'élèvent à 795 000 € sur les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2024.

NB : Au 31 décembre 2024, les engagements de subventions s'élèvent à 1,8 M€. L'écart entre les engagements et le taux de recouvrement témoigne ainsi des difficultés et des délais d'obtention des versements des subventions.

Le résultat prévisionnel de la section d'investissement, sur les seules écritures de 2024 (sans Restes à Réaliser), fait apparaître un déficit de 391 000 €.

## 2.2 Évolution des principaux postes budgétaires entre 2023 et 2024

### **Concernant la section de fonctionnement :**

Les charges à caractère général, hors frais d'études de fonctionnement, sont quasiment stables avec une hausse de 3 500 € en 2024.

La masse salariale du syndicat augmente de 9 % en 2023 pour s'établir à 449 000 €. Outre les évolutions classiques de rémunération, cette hausse des frais de personnel s'explique par les éléments suivants :

- Attribution de la prime « pouvoir d'achat
- Mise en place de la protection sociale complémentaire.

S'agissant des frais d'étude de fonctionnement, ils sont divisés par deux en 2024 par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 22 000 €.

Au global les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 5 % en 2024, contre 11 % en 2023 et 15% en 2022, pour s'établir à 597 000 €.

Les recettes de fonctionnement du chapitre 74 (cotisations et subventions) voient une diminution de 5,5 % sur un an. Les cotisations des membres du syndicat étant quasiment stables, cette évolution de recette est due directement à une diminution des subventions de fonctionnement perçues, passant de 288 000 en 2023 à 211 000 € en 2024. Cette baisse de subvention est corrélée à la baisse des dépenses de fonctionnement dédiées aux études.

### **Concernant la section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement ont connu une forte hausse en 2024 avec des dépenses réelles à hauteur de 1,3 M€ contre 930 000 en 2023.

Cette hausse porte particulièrement sur les études dont le montant a plus que doublé en un an pour s'établir à 730 000 €. En particulier les travaux préparatoires à la sécurisation du système d'endiguement de l'Agly maritime et l'opération ALABRI couvrent plus de la moitié de ces immobilisations immatérielles.

Les montants de travaux ont quant à eux été stables sur l'année 2024 par rapport à l'exercice précédent. A noter malgré tout que d'importants restes à réalisés sont passés début 2025 du fait de retards dans de nombreux marchés.

S'agissant des recettes d'investissement, les subventions d'investissement connaissent une très forte baisse en 2024 par rapport à l'exercice record qu'avait été 2023. Les subventions perçues passent en effet de 958 000 € en 2023 à

360 000 € en 2024, soit environ 35% de réalisation sur les prévisions budgétaires. Ce chiffre témoigne des difficultés à obtenir le versement des subventions notifiées au SMBVA.

### Concernant les participations des membres du syndicat :

La cotisation totale des membres du syndicat en 2024 s'est élevée à 716 762,03 € contre 704 430,95 € en 2023, soit une hausse de 1,7 %.

Les subventions totales perçues par le SMBVA en 2024 se sont élevées à 698 K€ en 2024 contre 1,25 M€ en 2023.

## 3 Effectifs du Syndicat

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le tableau des effectifs du SMBVA est le suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS SMBVA - janvier 2025												
EMPLOIS												
EMPLOI/ POSTE	TYPE EMPLOI	Date de création	Ref. délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures	Catégorie hiérarchique			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pourvu contractuel Art.3-3	Emploi pourvu fonctionnaire	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
					A	B	C					
<b>Filière administrative</b>												
Assistante de direction	permanent	01/01/2020	n°2022-15	TC 35 heures			C	Adjoint administratif principal 2e classe			1	
Agent administratif	permanent	16/02/2015	n°2015-005	TC 35 heures			C	Adjoint administratif principal 2e classe			1	
<b>Filière Technique</b>												
Directeur	permanent	01/06/2015	n°2015-005	TC 35 heures	A			Ingénieur principal			1	
Chargé de mission Prévention des inondations	permanent	01/04/2016	n°2018-36	TC 35 heures	A			Ingénieur			1	
Chargé de mission systèmes d'endiguement	permanent	01/10/2018	n° 2018-24	TC 35 heures	A			Ingénieur			1	
Technicienne de rivière	permanent	01/06/2018	n°2019-05	TC 35 heures		B		Technicien principal 2e classe			1	
Chargé d'étude PPRE	permanent	01/03/2020	n°2018-35	TC 35 heures		B		Technicienne			1	
Animatrice captages prioritaires	non permanent	01/12/2019	n° 2019-27	TC 35 heures		B		Technicienne			1	
Chargé de projet mission eau Karst des Corbières	non permanent	01/11/2022	n°2022-26	TC 35 heures		B		Technicien			1	
Garde digues et cours d'eau	permanent	02/04/2023	2023-xx	TC 35 heures			C	Agent de maîtrise principal			1	

Le régime indemnitaire des agents titulaires et contractuels n'est composé que du RIFSEEP.

Certains agents étant soumis à un régime d'astreinte pour la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations, une indemnisation leur est attribuée.

En 2024, les dépenses de personnel s'élèvent à 449 000 € (22,5 % des dépenses réelles totales du syndicat contre 24%

en 2023). A noter par ailleurs la part importante de subvention des dépenses de personnel puisque 9 des 10 postes du syndicat font l'objet de financement. En 2024, le syndicat a ainsi perçu 205 000 € de subventions pour les missions qu'il porte, soit 45 % de financement de sa masse salariale.

Le tableau ci-dessous montre la rémunération moyenne mensuelle brute des agents du syndicat par cadre d'emploi par rapport à la moyenne de la fonction publique territoriale :

Rémunération moyenne 2024 (en euros bruts)		
	FPT	SMBVA
<i>Adjoint administratifs (2 agents)</i>	2 500€ dont 448€ de RI	1 623€ dont 245€ de RI
<i>Agents de maîtrise (1 agent)</i>	2 908€ dont 522€ de RI	2 653€ dont 413€ de RI
<i>Techniciens (4 agents)</i>	3 141€ dont 741€ de RI	2 532€ dont 671€ de RI
<i>Ingénieurs (2 agents)</i>	4 522€ dont 1 399€ de RI	3 049€ dont 745€ de RI

RI = régime indemnitaire

Aucun dispositif d'aménagement de la durée effective du travail n'a été pris depuis la création du syndicat. La durée effective de 1607 h est ainsi respectée.

4 agents effectuent leurs missions à temps partiel sur autorisation (3 femmes et 1 homme).

## 4 Situation financière du Syndicat

### 4.1 Endettement du Syndicat

Au 1er janvier 2025, le capital restant dû total du syndicat s'élève à 146 264,85 €. En 2024, l'épargne brute du syndicat était de 397 000 €, ce qui représente ainsi une capacité de désendettement inférieure à 6 mois.

La dette du syndicat est composée des emprunts présentés dans le tableau ci-dessous.

Etablissement	n° contrat	objet	durée (an)	échéance 2025	capital	intérêt	CRD après échéance	date de fin
Crédit Agricole du Languedoc	011L3L017PR	Trx cours d'eau SI Verdoble	15	1 559,51 €	1 500,24 €	59,27 €	- €	2025
Crédit Agricole Sud Méditerranée	604167	trx post crue 2020 autofi	20	9 444,04 €	7 941,03 €	1 503,01 €	136 823,58 €	2041
<b>TOTAL</b>				<b>11 003,55 €</b>	<b>9 441,27 €</b>	<b>1 562,28 €</b>	<b>136 823,58 €</b>	

### 4.2 Etat des provisions

Depuis l'exercice 2024, le comité syndical a mis en place un provisionnement à hauteur de 20 000 € par an pour pouvoir faire face aux conséquences d'un épisode méditerranéen sur les systèmes d'endiguements et les cours d'eau gérées par le syndicat.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 20 000 € sont donc provisionnés pour ce risque.



### 4.3 Autorisations de programmes en cours

Au premier janvier 2025, la liste des autorisations de programmes et crédits de paiement est la suivante :

Statut	N° AP	Libellé	Article	Montant de l'AP	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Inchangée	AP23007-1	Opération de réduction de la vulnérabilité	2031	1 000 000,00 €	160 500,00 €	325 000,00 €	325 000,00 €	189 500,00 €
Inchangée	AP23009-1	Eau/rizon 2070	2031	250 000,00€	80 000,00 €	100 000,00 €	70 000,00 €	/
Modifiée	AP23012-1	Plan de gestion stratégique des Zones humides	2031	100 000,00 €	/	60 000,00 €	40 000,00 €	/
Inchangée	AP23013-1	Schémas communaux d'hydraulique douce agricole	2031	60 000,00 €	30 000	30 000,00 €	/	/
Modifiée	AP23008-1	OTRI - Cycle 3	2088	80 000,00 €	40 000,00 €	/	40 000,00 €	/
Modifiée	AP23004-1	PPR – tranche 2	2318	196 000,00 €	156 000,00 €	40 000,00 €	/	/
Inchangée	AP23005-1	Restauration du communal à St Hippolyte	2318	180 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	/	/
Nouvelle	AP23001-1	Maitrise d'œuvre projet de sécurisation (PRO + DCE)	2031	490 000,00 €	/	225 000,00 €	200 000,00 €	65 000,00 €
Nouvelle	AP24004-1	Espaces de bon fonctionnement	2031	60 000,00 €	/	15 000,00 €	45 000,00 €	/
Nouvelle	AP23007-2	Aide travaux de réduction de vulnérabilité	20421	300 000,00 €	/	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Nouvelle	AP24002-1	PPR – Tranche 3	2318	264 000,00 €	/	156 000,00 €	108 000,00 €	/

### 4.4 Trésorerie du Syndicat

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la trésorerie du syndicat est de 308 000 €.

Une vigilance particulière est à avoir sur la trésorerie du syndicat en début d'exercice 2025 compte-tenu de l'importance des restes à réaliser de 2024 et du délai de versement des cotisations des membres du SMBVA intervenant généralement en mai ou juin.

Le SMBVA ne dispose plus de contrat de ligne de trésorerie actif.

## 5 Perspectives 2025

Comme présenté en première partie de ce rapport, l'activité 2025 du syndicat devrait être marquée par d'importants

projets et le démarrage du premier gros chantier de protection contre les inondations porté par le SMBVA sur la commune de Tautavel.

Il convient de noter que les éléments présentés ci-dessous n'incluent pas la survenue d'une éventuelle crue qui endommagerait les digues et les cours d'eau du bassin versant.

Ces éléments conduisent ainsi aux orientations suivantes pour l'année à venir.

## 5.1 Des dépenses de fonctionnement, hors études, stables

Concernant les dépenses de personnel, l'équipe du syndicat ne devrait pas être amenée à se développer en 2025 par rapport à la fin de l'année 2025.

Les autres dépenses de fonctionnement (hors études de fonctionnement) du syndicat ne devraient pas connaître d'évolution significative par rapport à 2024.

À noter que les locaux du syndicat s'avèrent à présent insuffisants pour envisager correctement l'accueil d'agents supplémentaires ou de stagiaires. Une veille est en cours pour identifier de nouveaux locaux pour le syndicat.

## 5.2 Une enveloppe et un autofinancement des travaux en forte hausse

Une enveloppe globale de 260 000 € s'avérera de nouveau nécessaire pour les réparations des digues et l'entretien de la végétation en 2025. L'année 2024 était la dernière année d'accompagnement du Département pour l'entretien du système d'endiguement. L'entretien des ouvrages repose donc dorénavant entièrement sur les cotisations des membres du syndicat.

S'agissant des travaux d'entretien des milieux, 2025 verra le lancement de la quatrième tranche du programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques. Les enveloppes de travaux et de financements restent stables par rapport à 2024.

Cependant, avec l'obtention attendue des autorisations réglementaires pour la sécurisation du système d'endiguement de l'Agly maritime, l'exercice 2025 devrait pouvoir voir l'engagement des premiers travaux et des mesures compensatoires de cette opération.

De même, sur l'opération de protection de Tautavel, l'engagement des travaux est prévu pour 2025 sous réserve des résultats des fouilles archéologiques.

Des projets de travaux de restaurations des milieux aquatiques sont également prévus pour restaurer la continuité écologique de la Boulzane à Saint-Paul-de-Fenouillet ainsi que la restauration du champ d'expansion de crue à la confluence de l'Agly et du Maury.

Les premières estimations conduisent à une enveloppe de travaux de 300 000 € supplémentaires en 2025 par rapport à 2024.

## 5.3 Des montants d'études d'investissement stables

Trois gros programmes sont en cours et contribuent à l'essentiel des dépenses d'études :

- L'opération Agly ALABRI, prévoyant 375 000 € de coût de diagnostics de bâti et de subvention de travaux aux particuliers

- Eau'rizon 2070 dont le montant de prestation devrait avoisiner 120 000 € en 2025
- L'étude de faisabilité d'un réseau d'irrigation commun en aval du barrage

Outre ces dossiers, 2025 verra l'engagement ou la poursuite des projets suivants :

- Engagement de la Maitrise d'œuvre des travaux de sécurisation des digues de l'Agly Maritime et définition du protocole de surinondation
- Assistance à Maitrise d'ouvrage et Études agricoles et environnementales du projet de protection d'Estagel
- Achèvement de l'Étude AVP de la restauration de la continuité écologique au droit du gué de Rivesaltes dès remise en eau de l'Agly
- Achèvement du Plan de Gestion stratégique des zones humides
- Achèvement de l'étude d'amélioration des connaissances des interaction entre l'Agly et le système karstique du bas Agly
- Etude d'amélioration de la protection contre les inondations de Saint-Paul-de-Fenouillet

Au global, un budget avoisinant les 950 000 € d'écritures nouvelles seraient inscrits au budget pour les besoins d'étude. Chacune de ces études est néanmoins financée à 80%.

## 5.4 Des études de fonctionnement en hausse ponctuelle

L'exercice 2025 verra l'évaluation de programmes portés par le SMBVA que sont le Plan de Gestion de la Ressource en Eau ainsi que les programmes d'action des captages prioritaires d'Estagel, Latour-de-France et Cassagnes.

Ces évaluations impliqueront de nouveau des dépenses de fonctionnement général pour ce poste pour un montant d'environ 100 000 €.

## 5.5 Les premiers engagements de travaux de la sécurisation du système d'endiguement de l'Agly maritime

L'année 2025 devrait voir deux postes de dépenses importants pour la sécurisation de ce système d'endiguement :

- L'engagement du dévoiement de la ligne THT impactée par le projet
- L'engagement des mesures compensatoires agricoles au moyen de la mise en place d'un séquestre auprès de la caisse des dépôts et consignations

## 5.6 Des subventions en hausse mais présentant de fortes incertitudes

Du fait du financement à 80% de toutes les études, des travaux de restauration des milieux aquatiques et de nouveaux projets de protection, les subventions perçues par le SMBVA devraient suivre la tendance des dépenses et voire une hausse importante par rapport à 2025 avec environ 1,7 M€ de subventions nouvelles, dont la moitié pour la sécurisation de l'Agly maritime.

Néanmoins, il est nécessaire de rappeler toute la difficulté d'obtenir le versement de ces subventions. Un système d'avance sur subvention sera vraisemblablement nécessaire pour les plus gros projets portés par le syndicat dorénavant.

Par ailleurs, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds « Barnier ») subit de fortes tensions budgétaires depuis 2024 avec la multiplication des catastrophes naturelles. Ces tensions font planer de fortes

incertitudes sur la mobilisation de ces subventions et donc sur la conduite de certaines opérations prévues au PAPI.

## 5.7 Un recours à l'emprunt pour les travaux de protection contre les inondations

Le financement des travaux de protection sur Tautavel et sur le système d'endiguement de l'Agly maritime feront appel à l'emprunt.

Sur ces deux projets, l'année 2025 devrait ainsi voir la contractualisation des emprunts couvrant l'autofinancement de ces projets avec des tirages avoisinant 300 000 € de capital.

## 5.8 Des nouveaux locaux pour le syndicat ?

Devant initialement disposer d'une équipe de 4-5 agents, les locaux du syndicat sont en surcapacité et ne permettent plus l'accueil de personnel supplémentaire, notamment d'éventuels stagiaires ou apprentis.

La recherche de locaux est donc lancée depuis 2023. En l'absence de projet clairement identifié à ce stade, aucune enveloppe budgétaire n'est envisagée dans le budget primitif du syndicat.

Une modification du budget pourrait être cependant nécessaire en cours d'exercice pour ce projet qui serait par ailleurs financé par un emprunt.

## 5.9 Des cotisations plafonnées ?

L'application de la totalité des actions envisagées pour 2025 conduit à une très forte hausse des cotisations, pouvant atteindre près d'un million d'euros, soit une hausse de l'ordre de 30 % sur un an.

**Les cotisations 2025 pourraient devoir faire l'objet d'un plafonnement dont le niveau sera défini par le comité syndical. En conséquence, il pourra être nécessaire de repousser la mise en œuvre de certaines opérations et/ou d'avoir un recours accru à l'emprunt pour la mise en œuvre des travaux du syndicat.**

Enfin, plusieurs points de vigilance sont à souligner sur les chiffres avancés ici :

- Les résultats définitifs 2024 ne sont pas encore consolidés,
- De nombreuses dépenses doivent faire l'objet d'un travail d'affinage d'ici le vote du budget,
- L'estimation des subventions qui seront perçues en 2025 reste hasardeuse du fait de délais de paiements fluctuants, notamment sur la section d'investissement.

## 6 Trajectoire 2026 et 2027

Les prochains exercices budgétaires devraient voir des enveloppes stables pour la mise en œuvre des travaux d'entretien des digues et des cours d'eau. Les coûts d'étude devraient même être en baisse avec l'achèvement des études préparatoires aux grands projets de protection contre les inondations.

Néanmoins, avec l'obtention des autorisations réglementaires ces prochains mois, les exercices 2026 et 2027

devraient être marqués par la montée en puissance des travaux de prévention des inondations sur Tautavel et sur les digues de l'Agly maritime. Ces projets représentent un budget cumulé de l'ordre de 28 millions d'euros mais seront financés à 80% par les partenaires du syndicat et feront l'objet d'emprunts pour lisser la hausse de cotisations. Aussi, selon l'évolution des taux d'intérêts, ces travaux se traduiront par le remboursement de l'annuité qui pourra s'établir aux environs de 300 000 €/an à l'achèvement du projet de sécurisation en 2028/2029. La mise en œuvre de ces projets se traduira ainsi par une hausse progressive de l'annuité d'emprunt du SMBVA.

En matière de prévention des inondations, le programme Agly ALABRI devrait atteindre son rythme de croisière et ne devrait pas engendrer de hausse de cotisation significative au cours des exercices suivants.

Par ailleurs, avec la récurrence et l'intensification des épisodes de sécheresses, les attentes vis-à-vis du syndicat semblent être de plus en plus fortes dans ce domaine. Bien que les statuts du syndicat limitent assez fortement les possibilités d'intervention du syndicat, le portage d'études pour améliorer les connaissances sur les ressources superficielles et karstiques mais également pour contribuer à l'émergence de projets pourrait être un poste de dépenses de plus en plus important ces prochaines années.

La prospective financière menée en 2024 pour les prochaines années conduit ainsi à envisager une hausse des cotisations linéaires ces prochaines années jusqu'à un niveau de cotisation avoisinant un million d'euros à l'horizon 2028, voire même le dépassant selon certaines hypothèses et le niveau d'ambition du syndicat.




Créé au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) a pour objet de participer à une gestion équilibrée et durable de l'eau sur le bassin versant de l'Agly.

La préservation de la biodiversité, la prévention du risque d'inondation, la gestion des sécheresses, la qualité de l'eau, autant d'enjeux que présentent l'Agly et ses affluents.

Afin de répondre à ces problématiques, le SMBVA réalise les travaux d'entretien des cours d'eau, anime des outils de gestion du bassin versant de l'Agly (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Contrat de rivière, Programme d'Action et de Prévention des Inondations, ...), porte des études et sensibilise le grand public aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques du bassin versant de l'Agly.

#### Contacts :

 **16 rue de Lesquerde  
Saint-Paul-de-Fenouillet**

 **04 68 50 91 64**

 **Lundi au Vendredi : 08:00 –  
17h30**

 **accueil.agly@gmail.com**

#### Membres du SMBVA :

